



Protection des données : Retency distinguée par la CNIL

Paris, le 17 avril 2018 - A la veille de l'entrée en vigueur du RGPD, la Commission Nationale Informatique et Libertés vient de publier son [38ème rapport annuel](#).

C'est au sein du chapitre ePrivacy que Retency est présentée par la Commission au titre des travaux qu'elle a menés.

Le procédé conçu par les équipes de Retency permet en effet d'analyser des données individuelles obtenues sans consentement préalable, grâce à une technologie d'anonymisation unique, audité et validée par la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Ce procédé marque une étape importante dans l'ensemble des travaux menés par Retency mais aussi dans l'évolution du marché de l'Adtech.

Face à la prolifération des données de géolocalisation, cette technologie protège complètement l'individu, tout en fournissant aux grandes marques de consommation, aux distributeurs et aux réseaux d'affichage des indicateurs opérationnels clés, qui leur permettent d'optimiser leurs investissements publicitaires et leur service client.

Ce procédé s'adapte à tous les types de données individuelles, notamment de géolocalisation et d'exposition à une campagne publicitaire.

Enfin, il est important de rappeler qu'il n'existe aujourd'hui aucune certification indépendante e-Privacy accréditée par les autorités régulatrices européennes, à l'exception des autorisations directement délivrées par lesdites autorités.

A propos de Retency - www.retency.com

Créée fin 2014, Retency accompagne aujourd'hui dans leur transformation digitale plus de 60 sociétés leaders de la grande distribution et de l'affichage public, ainsi que de nombreuses marques de consommation. Retency fournit des outils stratégiques qui permettent d'optimiser leur service client et leurs investissements publicitaires.

Contact presse :

Sabine Rozier-Deroche - Tél : 06 42 66 45 24 presse@retency.com